



**Termes de références pour la documentation des résultats dans le domaine du Mariage
d'enfants**

Octobre 2020

I. Contexte et justification

Ce serait un truisme de parler de la situation peu enviable de la jeune fille dans la région du Sahel, de l'Est En effet, EMC 2015 indique pour les filles de 15-19 ans un taux de prévalence de 46,7% dans la région du Sahel, **42,4% dans la région de l'Est.**

Une étude réalisée dans la commune de Diapaga à l'Est révèle un taux de 47,2% dans la même année et les filles déjà promises en mariage représentaient 14,5% de l'ensemble des filles non encore mariées.

Sur le plan scolaire, la région du Sahel fait partie des zones les moins scolarisées du pays avec un taux brut de scolarisation de 48,2% pour les filles en 2013/2014 contre une moyenne nationale de 83% à l'échelle nationale pour l'enseignement primaire.

Le Sahel demeure la région où la protection et la promotion des droits de l'enfant reste un défi majeur. Les données de l'enquête démocratique et sociale Multiple Indicators Cluster Survey de 2012, estime la prévalence du mariage des enfants à environ 87,1% dans la région. Les violences et les violations des droits de l'enfant (excision, pires formes de travail notamment dans les sites d'or) sont des pratiques qui entravent le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Les normes sociales jouent un rôle important dans les causes des pratiques qui perpétuent les violences et exploitations des enfants. Cela pose des défis en termes d'engagement communautaire pour un changement de mentalités et de comportements pour le bien-être de l'enfant.

Les mariages forcés/précoces et consanguins sont des phénomènes courants au Sahel et reposent sur des normes sociales et culturelles profondément ancrées. La pratique est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. Les filles sont mariées entre 10 et 15 ans et il s'agit surtout de mariages consanguins. On rencontre ce phénomène dans toutes les provinces de la région du Sahel

L'enregistrement des naissances, qui est le premier document protecteur de l'enfant des pratiques comme le mariage ou le travail, est un droit dont ne jouissent pas une grande proportion d'enfants au Sahel. De même, le phénomène de la rue et d'enfants handicapés demeure critique.

C'est à ce titre que l'UNFPA et l'UNICEF ont entrepris depuis 2016 à travers un projet conjoint pour l'accélération de l'élimination du mariage d'enfant 8 régions sur les 13 que compte le pays et dont 4 sont ciblées par l'UNFPA (l'Est le Sahel, la Boucle du Mouhoun et le Centre. Après quatre ans de mise en œuvre, des résultats probants peuvent déjà être présentés. Le présent document est ainsi rédigé pour servir de note d'orientation pour la documentation des résultats du projet au Burkina Faso à travers la production de films, book photos, articles et récits.

II. DESCRIPTION DES ELEMENTS DE COMMUNICATION

La mise en œuvre de la documentation sur le mariage d'enfants se déclinera sous forme de :

- 01 film d'une durée de 26 minutes, produit en Français et doublé en Anglais pour permettre une large diffusion. Ce film portera sur l'impact du projet sur les bénéficiaires directs et indirects dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel ; l'EST et le Centre. Il abordera par ailleurs les stratégies et actions clés mises en œuvre ainsi que les leçons apprises et les défis à relever. Des fiches sur les éléments y relatifs sont disponibles.
- 03 vidéos de 3 à 5 minutes environs sur des témoignages de bénéficiaires et d'acteurs impliqués dans le projet

- 12 Human stories de filles sauvées du Mariage d'enfant.
 - Rédiger sous forme de récit de vie
 - Interview Filmée et montée
 - Portrait photo de personnes
- Une banque de photos haute résolution qui présente les résultats du programme
- 12 reportages dans les zones du projet

III. MODALITES DE REALISATION

Les activités relatives à la présente documentation se dérouleront sur une période de 40 jours maximum.

Pendant toute la durée de la réalisation des films, le prestataire retenu travaillera en étroite collaboration avec l'unité de communication de l'UNFPA. Le prestataire veillera à obtenir une validation formelle de l'unité de communication de l'UNFPA à chacune des étapes suivantes.

1. Développement des synopsis

Le dossier de candidature devra contenir impérativement le synopsis du documentaire. Une fois le prestataire sélectionné, le synopsis sera revu puis validé.

2. Repérages

Sur la base du synopsis revu et validé, le prestataire effectuera en coordination avec les partenaires de l'UNFPA sur le terrain, un repérage sur les différents lieux de tournage choisis. Il établira à l'issue du repérage un plan de tournage détaillé qui sera soumis à validation.

3. Planning de tournage

Une fois le plan de tournage validé, le prestataire effectuera la réalisation du tournage en associant l'unité de communication de l'UNFPA.

Les déplacements dans les régions sont à la charge du prestataire.

Toutes les interviews devront être administrées dans la langue des personnes contactées et doublées dans les versions finales livrées.

4. Finitions

Une première version des livrables devra être transmise à l'UNFPA, par le prestataire sur clé USB et par mail pour commentaires et amendements. Après retour des remarques, le prestataire devra apporter les modifications nécessaires et procéder à la livraison.

5. Livrables

Chaque livrable sera remis à l'UNFPA sous:

- Support HDD Dédié, incluant l'ensemble des dossiers de travaux incluant les rushes, dossier de montages, plugin requis, etc. (les licences ne sont pas prises en compte)
- 03 DVD
- 03 Clé USB contenant des versions adaptées pour le web

Toutes les productions dans le cadre de ce contrat sont destinées à être distribuées gratuitement et seront la propriété de l'UNFPA.

IV. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le soumissionnaire au présent appel doit :

- Justifier d'une existence en tant que société légalement constituée au Burkina Faso
- Justifier d'une expérience avérée dans la réalisation de films documentaire d'au moins 03 ans.
- Avoir une très bonne maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Justifier d'équipements techniques de haute performance adaptée au mandat.
 - Caméra
 - Matériel son (interview et tournage)
 - Table de montage
 - Matériel d'édition
 - Lumières
- Avoir une équipe dont le personnel clé justifie de très bonnes compétences. Expérience minimum sur 03 films documentaires courts ou long métrage.
 - Scénariste
 - Réalisateur
 - Ingénieurs son
 - Cadreur
 - Monteur
- Justifier de très bonnes compétences en matière de reportage, rédaction. Expérience minimum 05 productions journalistique du personnel clé (récit de vie ou reportage dans le cadre du développement)
- Etre apte à effectuer des déplacements dans les régions du Burkina Faso
 - Joindre une lettre d'engagement

V. CONTENU DES OFFRES

Le prestataire veillera à soumettre une offre technique et une offre financière dans des enveloppes séparées. L'offre financière proposera un budget détaillé.

1-L'offre technique

Elle prendra en compte au minimum les éléments techniques suivants qui serviront de base pour la sélection :

- Une présentation du prestataire, son expérience dans le domaine de la réalisation de film documentaire et de la production de supports audiovisuels en mettant l'accent sur l'expérience dans le domaine du story telling. Des travaux antérieurs peuvent être joints à l'offre pour montrer l'expérience.
 - Joindre les attestations de bonne fin d'exécution. (Cette disposition est obligatoire dans le cas où le soumissionnaire a déjà été en collaboration avec l'UNFPA)
- Le Curriculum Vitae du personnel qui aura la charge du travail. Le CV devrait mettre en exergue l'expérience professionnelle.
 - Joindre le CV du scénariste
 - Joindre le CV du réalisateur
 - Joindre le CV du monteur
 - Joindre la composition et les CV de l'équipe de tournage (caméraman et de l'ingénieur son, etc.)
 - Joindre le CV du photographe

- Joindre le CV du ou des journalistes et rédacteurs
- Joindre la liste du matériel prévu pour la production des livrable
- Une bonne connaissance l'expérience dans le domaine de la communication pour le changement de comportement est conseillée ;
- Des propositions de synopsis
- Une proposition technique pour conduire la production des films ;
- Une proposition de chronogramme de travail tenant compte de la durée de 40 jours prévue pour boucler le mandat.

2- Offre financière

L'UNFPA prévoit l'attribution du marché sur une base à prix fixe. Pour effectuer une analyse de l'offre, les soumissionnaires sont tenues de présenter les prix détaillés. L'offre financière doit contenir les coûts en hors taxes et en toutes taxes comprises. Par ailleurs, le formulaire de soumission doit être rempli, signé et joint à votre devis. L'offre financière doit être contenue dans une enveloppe séparée.

VI. FINANCEMENT

L'activité sera financée par l'UNFPA et les agences de production seront recrutés conformément aux procédures y relatives en vigueur.

VII. PROCEDURE DE SELECTION

Chaque proposition sera analysée suivant les deux étapes consignées dans le tableau ci-dessous par un Comité, sur la base des critères énumérés dans l'offre technique:

Etapes	Critères de notation	Note totale à attribuer
Etape 1 : Analyse de l'offre technique (poids=70%)	Appréciation de la qualité technique des propositions et l'expérience de la structure et de l'équipe chargée du projet	100 points
Etape 2: Analyse de l'offre financière (poids=30%)	Comparaison entre les propositions financières	100 points

a. Critères d'évaluation technique et notation

Eléments	Points Maximum
Présentation de l'agence, expérience en matière de conception et de production de supports audiovisuels (nombre de films réalisées, attestation de fin d'exécution.)	10
Qualifications et Expériences professionnelles (5 point maximum par CV concluant)	20
Expérience dans le domaine des droits des filles et des femmes.	10
Propositions de synopsis	10
Proposition technique pour conduire la production des films	10
Liste des équipements technique	20
Chronogramme détaillé de l'étude	20

Total général	100
----------------------	------------

b. Analyse financière comparative des offres financières

La proposition financière ne sera ouverte que pour les soumissions qui auront reçu la note technique minimale de 70 points et auront été jugées qualifiées sur la base du processus de qualification des soumissionnaires. Chaque proposition sera dotée d'une note (F) sur 100.

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule de la proportionnalité inverse suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant

c. Analyse technico financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivants.

- 70% pour l'offre technique
- 30% pour l'offre financière

La note globale est définie ainsi qu'il suit :

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

La note maximale de 100

d. Attribution du Contrat

Le Contrat sera adjugé au prestataire ayant obtenu la note N la plus élevée après le cumul des notes technique et financière pondérées.

VIII. CONTACTS

Toute question concernant la présente consultation doit être adressée par écrit au personnel suivant de l'UNFPA.

- Désiré OUEDRAOGO, Chargé de Communication adresse électronique : douedraogo@unfpa.org où adresser les questions relatives aux spécifications techniques.
- Albert Sandwidi, Assistant Logistique Chargé du Procurement adresse électronique : sandwidi@unfpa.org où adresser les questions relatives à la procédure d'appel d'offres.

Par ailleurs, les informations complémentaires sur l'UNFPA peuvent être consultées sur le site Web dont l'adresse est la suivante : burkinafaso.unfpa.org

IX. DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS.

Le dossier complet, y compris les évidences, le tout sous pli fermé avec la mention « UNFPA-RFP n° XXXXX : documentation des résultats dans le domaine du Mariage d'enfants » doit être envoyé par email (faso.bidtender@unfpa.org) ou déposé ou au plus tard le lundi 23 Novembre 2020 à l'adresse suivante : UNFPA BURKINA FASO 01 BP 575

Ouagadougou 01 ; Tel 25 49 13 00. Réception de l'Immeuble des Nations Unies sis à Koulouba.